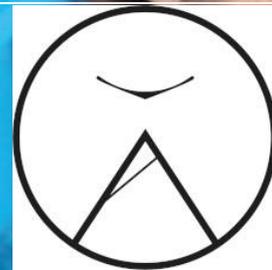




GUIDE SCOLAIRE POUR UN SKIEUR DANS LES ARAVIS

Club des sports Manigod 2020



MANIGOD

Club des Sports

Permettre aux jeunes de mener de front, ski et études, est une priorité du club des sports. Ce dossier répertorie toutes les orientations possibles pour vos enfants dès leur entrée au collège. Il s'adresse à tous les enfants et parents qui souhaitent poursuivre ce parallèle, sachant que l'admission dans ces structures est soumise à des critères de sélection entre club, district, comité et FFS. Ils évoluent et sont révisés chaque année, tributaires aussi du nombre de prétendants ; l'implication, la motivation en sont les leitmotifs.

Ce dossier est non exhaustif, nous avons étudié les établissements proches de notre environnement, le but étant aussi de ne pas éloigner le jeune de son cadre familial et sportif.



Au Collège

De la 6^{ème} à la 5^{ème}.

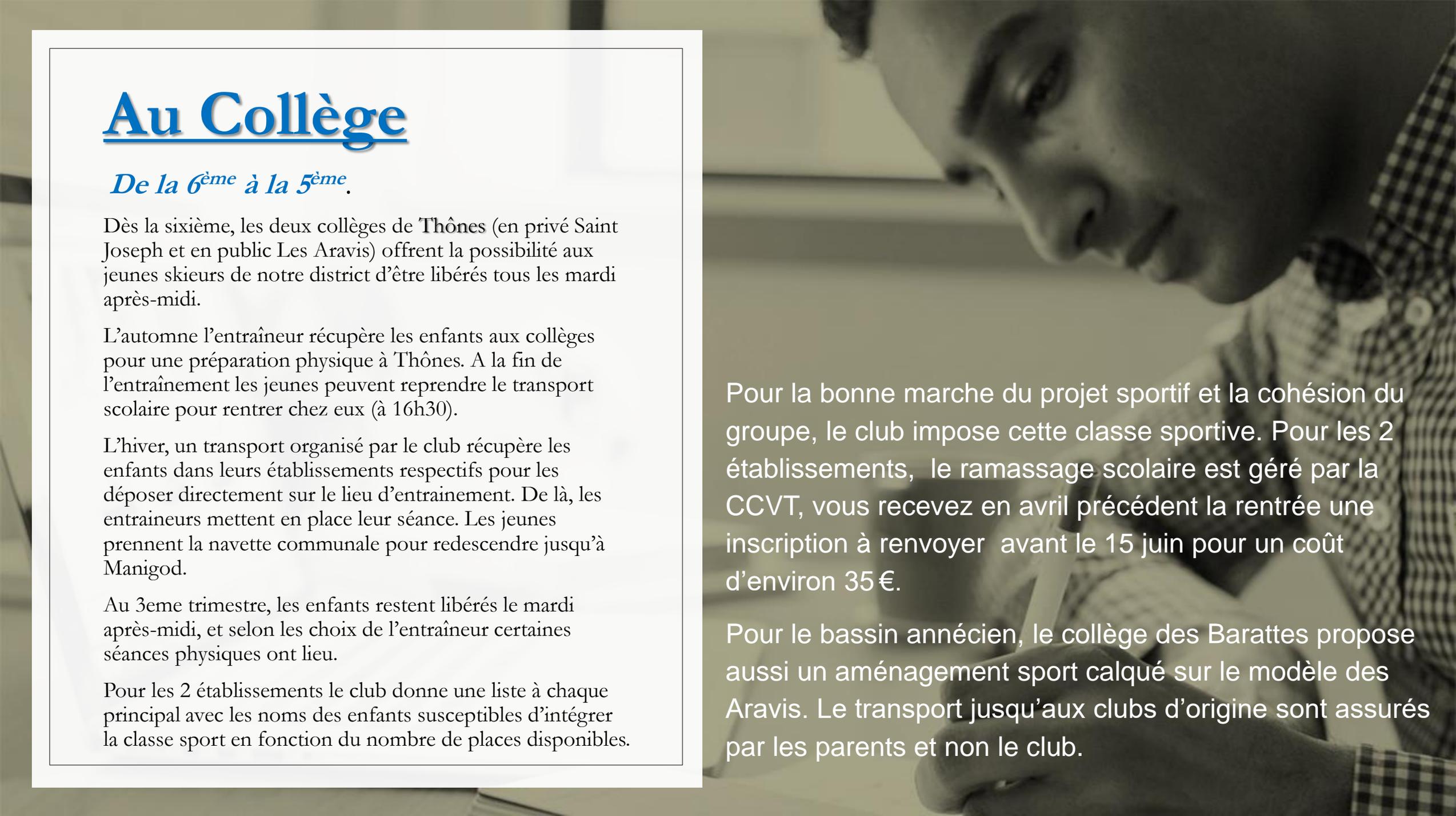
Dès la sixième, les deux collèges de Thônes (en privé Saint Joseph et en public Les Aravis) offrent la possibilité aux jeunes skieurs de notre district d'être libérés tous les mardi après-midi.

L'automne l'entraîneur récupère les enfants aux collèges pour une préparation physique à Thônes. A la fin de l'entraînement les jeunes peuvent reprendre le transport scolaire pour rentrer chez eux (à 16h30).

L'hiver, un transport organisé par le club récupère les enfants dans leurs établissements respectifs pour les déposer directement sur le lieu d'entraînement. De là, les entraîneurs mettent en place leur séance. Les jeunes prennent la navette communale pour redescendre jusqu'à Manigod.

Au 3^{ème} trimestre, les enfants restent libérés le mardi après-midi, et selon les choix de l'entraîneur certaines séances physiques ont lieu.

Pour les 2 établissements le club donne une liste à chaque principal avec les noms des enfants susceptibles d'intégrer la classe sport en fonction du nombre de places disponibles.



Pour la bonne marche du projet sportif et la cohésion du groupe, le club impose cette classe sportive. Pour les 2 établissements, le ramassage scolaire est géré par la CCVT, vous recevez en avril précédent la rentrée une inscription à renvoyer avant le 15 juin pour un coût d'environ 35 €.

Pour le bassin annécien, le collège des Barattes propose aussi un aménagement sport calqué sur le modèle des Aravis. Le transport jusqu'aux clubs d'origine sont assurés par les parents et non le club.

Collèges

Collège des Aravis

Au collège des Aravis, inscription par le biais des écoles primaires en fin d'année scolaire de CM2 en précisant option sport.

Les élèves sont regroupés en 2 classe sport (alpin, fondeur, surfeur, freestyler), pas de possibilité d'internat.

Le cahier de texte numérique est en place, les professeurs notent les devoirs mais aussi pour certains leurs cours. (accès par le biais du site internet du collège, chaque élève a un identifiant et un mot de passe).

Coût de la scolarité : 0 euros + cantine prix du repas = environ 3,5 euros (carte à recharger)

Directeur :

Coordonnées : rue du stade – 74230 Thônes

Secrétariat : 04 50 02 02 07

Site internet : <http://www.ac-grenoble.fr/college/aravis.thones/drupal/>

Collège ST Joseph

- Au collège Saint- Joseph, inscription avant le 1^{er} octobre de l'année de CM2. Les élèves avec option « sport » sont répartis entre les classes de sixième, pas de classe unique sport, idem pour les cinquièmes, pas de possibilité d'internat.

- Cout scolarité : environ 1200€ annuels, forfait cantine inclus

- Directeur : Mr Vaast

- Coordonnées : 18 rue Bienheureux Pierre Favre 74230 Thônes

- Site internet : www.collegelyceesaintjoseph.com/

- Téléphone secrétariat : 04 50 02 00 66

A partir de la 4^{ème}: 2 possibilités

◦ Classe sport au Collèges des Aravis ou Saint-Joseph

- la section sportive : pour les 2 établissements le schéma de fonctionnement reste le même qu'en 6^{ème} et 5^{ème}, avec une demi-journée libérée le jeudi.

◦ La classe CIE (4^{ème} et 3^{ème}).

- Cette classe CIE a un programme scolaire particulier qui bénéficie de « semaines allégées ». Ces semaines correspondent aux semaines de stage, de déplacements courses mais aussi d'aménagements pour la préparation physique ; dans l'enceinte du collège, les mardi et vendredi pendant deux heures et les mercredi et jeudi en club.
- Cette classe étant complétée par la classe sportive, lorsque les élèves CIE sont en stage, en courses ou en entraînement physique, la classe sport continue les cours. Le temps de travail sera plus intense au premier et troisième trimestre avec des modules de soutien dans certaines matières en fin d'année. Le stage en entreprise exigé en 3^{ème} se déroule dernière semaine d'août précédant la rentrée officielle.
- Au 2^{ème} trimestre ils sont libérés pour le ski lors des matinées du mardi et du vendredi et en après midi le mercredi et jeudi. Les heures de cours sont rattrapées lors d'accompagnements personnalisés le lundi, mardi et vendredi lors de la pause déjeuner.
- Au 3^{ème} trimestre, ils réintègrent une classe conventionnelle et reviennent à l'emploi du temps normal de la classe. Le jeudi après-midi reste vacant. Il est prévu que les élèves qui ont rencontré des difficultés puissent bénéficier d'heures de soutien.
- Le cahier de texte numérique se met en place, les professeurs notent les devoirs mais aussi pour certains leurs cours. (accès par le biais du site internet du collège, chaque élève a un identifiant et un mot de passe).
- Coût de la scolarité : normalement 400€, mais vu que les clubs des Aravis ont décidé de mettre sur chaque entraînement les coachs de clubs (et ainsi aucun cadre fédéral) le coût à la charge de la famille pour la scolarité est gratuit.
- + cantine prix du repas =3.5 euros (carte à recharger)
- Il faut être conscient du travail de rattrapage important du côté de la scolarité.
- Du côté sportif il faut accepter un entraînement physique plus poussé.
- Le bilan depuis la création du CIE est plus que positif (sportivement et scolairement)

En savoir plus sur le CIE !!!

- Un « centre interrégional d'entraînement" est une structure permanente qui fait parti du PPF (parcours de performance fédérale mise en place par le ministère des sports, et dans notre cas la FFS), grâce à une convention - accueillant des sportifs inscrits sur la liste ministérielle des Espoirs et permettant à ces derniers de bénéficier :
- d'une préparation sportive de Haut Niveau ;
- d'une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée en application des articles L. 331-6 ou L. 611-4 du code de l'éducation, ou d'une formation professionnelle ;
- d'une Surveillance Médicale Réglementaire répondant aux conditions prévues par l'article L. 231-6 du code du sport.
- Les « CIE" ne peuvent accueillir que des sportifs âgés de douze ans au moins au cours de l'année de leur inscription dans le pôle
- *Pour le district des Aravis, le collège des Aravis devient la référence*
- *Ainsi tout jeune skieur qui répond aux critères d'entrée au pôle bénéficie d'un aménagement de sa scolarité dès la quatrième. Corps enseignant, entraîneurs, district, comité et FFS, établissent en étroite collaboration un calendrier au printemps précédant la rentrée scolaire.*
- *L'appartenance aux pôles ouvre une aide à la scolarité (cf document en fin de dossier), il est important de conserver toute facture en lien avec le projet sportif et scolaire.*
- *Les admissions au CIE sont décidées lors d'une commission nationale. Toutefois les clubs des Aravis peuvent s'ils le souhaitent admettre des jeunes en qualité de partenaires d'entraînements (ils auront exactement le même emploi du temps, la seule différence repose sur le suivi médical qui ne sera pas réalisé par la FFS)*

Le lycée

- les lycées pôles France
- Les établissements espoirs inter régionaux
- les établissements bi qualification

Bien sûr, nous vous présentons uniquement les lycées proposant une activité ski. Pour les jeunes souhaitant accéder au DE ski alpin, la scolarité peut très bien se poursuivre dans un lycée général ou professionnel sans spécification ski alpin.

